

LES INSCRIPTIONS BILINGUES ETRUSCO-LATINES

Emmanuelle Sauter

Au Ier siècle avant J.-C., un citoyen romain du nord de l'Etrurie pouvait porter deux noms aussi différents que Arnth Unata et Manius Otacilius Rufus, ou encore Arnth Canzna et Gaius Caesius. Comment expliquer cette situation à première vue paradoxale, et quelles informations peut-on tirer de 32 brèves épitaphes bilingues ? Telles sont les questions principales auxquelles cette étude épigraphique se propose de répondre.

PRÉSENTATION DU CORPUS

PAS DE PIERRE DE ROSETTE...

Après une courte période de gloire à la fin du siècle passé, les inscriptions bilingues étrusco-latines sont retombées dans l'oubli, ou presque. Contrairement à toute espérance, elles n'ont offert que peu d'informations sur la langue étrusque et n'ont en aucun cas fait progresser son étude. Aucune d'entre elles, malheureusement, ne peut en effet être comparée à la fameuse pierre de Rosette¹...

Il ne s'agit que de 32 brèves inscriptions funéraires gravées ou incisées sur des urnes, des sarcophages ou encore des tuiles utilisées dans un contexte funéraire². Ces inscriptions ont toutes été retrouvées en Etrurie, et principalement en Etrurie septentrionale interne³. Sur chaque épitaphe, seul le nom du défunt apparaît, une fois en latin et une fois en étrusque. Les informations que nous pouvons en tirer sont donc principalement d'ordre onomastique. Mais, au-delà de cet aspect, il est intéressant de se demander quand et dans quel contexte le latin a pris le pas sur la langue étrusque, ou encore pourquoi quelques personnes (une minorité de la population) ont ressenti le besoin de «dédoubler» leur inscription funéraire, d'y faire figurer deux noms parfois très différents.

DATATION ET CONTEXTE HISTORIQUE

Toutes les inscriptions bilingues datent de la même époque, que nous pouvons qualifier d'époque de transition, et qui englobe les deux derniers siècles avant J.-C. Durant cette période, l'influence politique, culturelle et linguistique de Rome s'est progressivement répandue à travers toute l'Italie, et notamment en Etrurie, créant ainsi les conditions pour un authentique bilinguisme. Nos inscriptions appartiennent plus précisément à la phase la plus récente de cette période, à savoir le Ier siècle avant J.-C. Il s'agit des témoignages épigraphiques étrusques les plus tardifs que nous possédions.

Sur le plan historique, la période couvre l'époque des trai-

tés entre Rome et les villes étrusques, mais aussi la Guerre Sociale de 90 avant J.-C., qui vit promulguer une année plus tard une loi, la Lex Iulia, accordant la citoyenneté romaine à tous les habitants de l'Italie. Nous nous situons donc au cœur du processus de romanisation de l'Etrurie.

UN OU DEUX DÉFUNTS ?

Une même urne ou un même sarcophage peut comporter deux inscriptions aussi différentes que Q. SCRIBONIVS C. F. et *vl zicu*, ou encore CN. LABERIVS A. F. POM et *a. haprni a. achratalisa*⁴. Dès lors, comment être sûr qu'il s'agisse d'un seul et même défunt, et non de deux individus ? Longtemps en effet le caractère bilingue de ces inscriptions a été contesté pour privilégier l'hypothèse d'une double sépulture. Cependant plusieurs éléments infirment cette théorie, qui ne compte désormais plus que de rares adeptes. Si les deux formules de quelques inscriptions n'ont effectivement guère de points communs à première vue, d'autres sont par contre beaucoup plus ressemblantes. Citons par exemple P. VOLVMNIVS A. F. VIOLENS CAFATIA et *pup. velimna au. cahatia*⁵ (fig. 1 et 2) ou L. PHISIVS L. L. EVCL[ES] et *l. eucle phisis lautni*. Il est donc évident, dans certains cas, qu'il s'agit de la même personne. L'archéologie vient en outre confirmer la présence d'un seul individu, grâce à l'analyse des restes osseux contenus dans certaines urnes ou sarcophages. Or toutes ces inscriptions bilingues appartiennent à un ensemble fermé dans l'espace et le temps, ce qui confirme le caractère unique de chacune de ces sépultures.

Restent donc à expliquer des différences souvent importantes de forme et de lexique, différences qui, nous le verrons, sont principalement dues aux caractéristiques respectives de chaque langue et de chaque système onomastique.

¹ Dalle sur laquelle est inscrit un décret égyptien datant de 197 avant J.-C., en l'honneur du roi Ptolémée V Epiphane. Le texte est gravé en trois langues, ce qui permit à Champollion de déchiffrer l'écriture hiéroglyphique dans les années 1820.

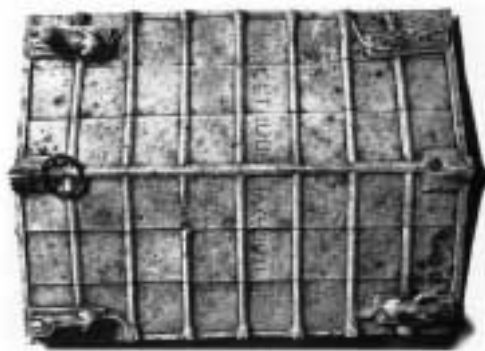
² Le corpus des inscriptions bilingues est présenté en fin d'article.

³ Dans la région de Chiusi (Clusium), Perugia (Perusia) et Arezzo (Arretium).

⁴ Par choix personnel, l'alphabet étrusque sera transcrit tout au long de l'article par le texte en italique, alors que les inscriptions latines seront données en majuscules.

⁵ Voir l'exemple d'analyse détaillée d'une inscription.

Fig. 1 et 2 Couvercle et urne de marbre reproduisant la forme d'un *naiskos*, comportant l'inscription CIE 3763 (Benelli, op.cit., tav. IIa et IIb).



ALPHABETS ET GRAPHIES

La langue étrusque, qui se lit et s'écrit de droite à gauche, possède un alphabet qui lui est propre, en grande partie repris de l'alphabet grec (fig. 3). On constate dès lors une distinction nette entre les deux systèmes, étrusque et latin, utilisés conjointement sur des mêmes monuments. Pour le lapidaire chargé de graver ces « doubles » inscriptions, le choix de juxtaposer ces deux systèmes devait donc a priori exclure les confusions entre l'un et l'autre. C'est généralement le cas. Nous ne pouvons en effet relever que de rares exemples de mélange des deux alphabets ou langues. L'inscription la plus significative à ce titre est l'inscription CIE 808 (fig. 6). Les deux textes sont écrits de droite à gauche, le premier en étrusque, le deuxième posant plus de problèmes. Il a été commencé en étrusque et terminé en latin (aussi bien pour ce qui est de l'alphabet que de la langue) ! Peut-être le graveur,

	a	c	o	v	z	h	ϕ	i	k	l	m	n	p	ś	r	ē	s	t	u	ϕ	χ	ī
ALF. SETTEN.	A	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ
ALF. CENTR.	A	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ
ALF. MERID.	A	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ	Ϸ

Fig. 3 Les alphabets étrusques d'époque hellénistique (Cristofani, op. cit. p. 26.)

peu cultivé, connaissait-il mal le latin et a-t-il commis des erreurs et des confusions. Ou alors a-t-il commencé en étrusque puis, pour une raison ou une autre, décidé de continuer en latin ; mais, guère satisfait du résultat (le latin s'adaptant mal à l'écriture de droite à gauche), il aurait préféré regraver l'inscription, uniquement en étrusque cette fois, dans la partie supérieure de la tuile. On ne le saura probablement jamais...

UN PEU D'ONOMASTIQUE

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE LANGUE

Même si le système onomastique de chacune des deux langues se base sur des éléments principaux identiques, il existe pourtant certaines différences d'habitudes épigraphiques qui permettent d'évaluer le rapport entre les deux parties des bilingues.

La formule latine est très standardisée. Elle comporte comme éléments minimaux un prénom, un nom gentilice et l'indication de la filiation par rapport au père, éléments auxquels peuvent notamment s'ajouter un *cognomen* ou l'indication de la tribu. La formule étrusque est, pour sa part, beaucoup moins rigide. Elle varie souvent en fonction de zones géographiques déterminées. Le prénom et un nom familial (gentilice ou *cognomen*) sont toujours présents, alors que l'indication de la filiation par rapport à la mère, ou métronyme, est très fréquente, tandis que la filiation par rapport au père est facultative. Le métronyme en étrusque et la filiation en latin peuvent donc être considérés comme l'élément typique de chaque système respectif.

Afin d'analyser les rapports éventuels entre les deux parties de nos inscriptions bilingues et le passage de l'onomastique étrusque à l'onomastique latine, il sera nécessaire de considérer chaque membre de la formule séparément, puisqu'aucun changement global au niveau des formules onomastiques ne peut être mis en évidence.

LE PRÉNOM

Observons tout d'abord les prénoms, à commencer par ceux qui sont contenus dans la partie étrusque de nos inscriptions : la quasi-totalité est d'origine étrusque.

Cuinte et *Pup(li)* sont les seuls exemples connus d'emprunts au latin. Le degré de romanisation du défunt était donc tel, dans ces deux cas, que même son prénom étrusque a subi l'influence du latin. Mais il ne s'agit que d'exceptions dans un corpus qui atteste la forte résistance de la tradition étrusque.

Quant aux prénoms rencontrés dans la partie latine des inscriptions, il est intéressant de noter qu'un seul défunt a choisi de garder son prénom étrusque. Lors de l'obtention de la citoyenneté romaine, l'usage était en effet de se munir d'un prénom romain, ou du moins à consonance romaine. Comment les Etrusques ont-ils fait leur choix ? Aucune règle fixe n'a pu être établie et l'on peut citer plusieurs méthodes.

Certains ont choisi le correspondant lexical latin de leur prénom étrusque, en modifiant quelques détails pour obtenir une consonance latine (comme par exemple la terminaison) : *Cuinte*-QVINTVS et *Pupli*-PVBLIVS évidemment, puisque les prénoms étrusques viennent du latin, mais aussi *Cae*-GAIVS ou *Aule*-AVLVS.

Quand il n'était pas possible de former un prénom à consonance latine sur la base du prénom étrusque et que celui-ci ne présentait aucune analogie avec un prénom latin existant, le choix se portait sur l'un des prénoms officiels de la liste romaine, souvent sans ressemblance aucune d'ailleurs. Dans ce cas, certaines « coutumes » semblent avoir cours (*Vel* devient GAIVS dans 6 cas sur 7, par exemple CIE 1671, fig.4), mais il n'y a pas de règle fixe et absolue. Un même prénom étrusque exprimé deux fois dans une inscription peut en effet avoir deux correspondants latins différents (inscription TLE 930) !

Relevons encore que si les Romains avaient perdu très tôt

déjà l'usage du prénom pour les femmes, chez les Etrusques par contre, celles-ci ont toujours eu un prénom (par exemple *Ar(nthia)*, inscription CIE 4190). Malgré la romanisation, les femmes étrusques du I^{er} siècle avant J.-C. portaient encore parfois un prénom devant le gentilice, mais plus systématiquement (inscription CIE 1060). L'usage avait donc tendance à se perdre.

TABLEAU DE CONCORDANCE DES PRÉNOMS ÉTRUSQUES ET LATINS DANS LES INSCRIPTIONS BILINGUES

<i>Vel</i>	=	GAIVS	6 x	QVINTVS	1 x	VEL	1 x
<i>Arnth</i>	=	AR	1 x	GAIVS	4 x	MANIVS	1 x
<i>Aule</i>	=	AVLVS	4 x	GNAIVS	1 x		
<i>Larth</i>	=	LVCIVS	5 x	LART	1 x		
<i>Velche</i>	=	QVINTVS	1 x	AVLVS	1 x		
<i>Cae</i>	=	GAIVS	3 x				
<i>Cuinte</i>	=	QVINTVS	1 x				
<i>Pupli</i>	=	PVBLIVS	1 x				
<i>Nuvi</i>	=	AVLVS	1 x				

LE NOM GENTILICE

Lorsqu'une seule personne ou un groupe limité d'individus recevaient la citoyenneté romaine, ils prenaient généralement le gentilice de celui qui la leur avait accordée. Mais pour les Etrusques, qui ont accédé au statut de citoyen romain lors de la Guerre Sociale en même temps que quelques milliers d'autres Italiens, cet usage s'est évidemment avéré impossible ! Ils avaient néanmoins l'obligation de se procurer une formule onomastique acceptable pour un Romain. Les méthodes de choix du nom gentilice se rapprochent de celles que nous avons vues pour les prénoms. La transposition phonologique directe du nom étrusque en latin est attestée (*Cahati*-CAFATIA, *Fulni*-FOLNIVS, *Anne*-ANNIVS). Mais lorsque le gentilice étrusque ne pouvait pas être latinisé de façon correcte par de simples modifications, la coutume était de choisir un gentilice latin existant, mais jamais totalement au hasard. Une des méthodes utilisées était celle du lien phonétique, tantôt relativement évident (*Alfni*-ALFIVS, fig. 4), tantôt limité à l'initiale du nom (*Cupsna*-COELIA). Un exemple unique atteste en outre un lien étymologique entre les deux gentilices *Zicu* et SCRIBONIVS, puisque le terme latin n'est autre que la traduction du nom étrusque⁶.

LE COGNOMEN

L'usage du cognomen étrusque est comparable à celui du cognomen latin durant la République. Le procédé de latinisation est peu apparent dans les *cognomina*, notamment du fait que ces derniers ne sont pas une marque absolue de citoyenneté romaine et qu'ils ne sont pas for-

més de façon aussi spécifique que les noms gentilices. Dans les inscriptions bilingues, le *cognomen* n'est souvent présent que dans la partie latine, ce qui atteste la volonté de présenter une formule onomastique romaine tout à fait officielle.

LA FILIATION

La filiation par rapport au père peut s'exprimer de deux manières en étrusque : par le prénom du père au génitif, qui est suivi ou non du mot *clan* signifiant « fils ». On en a très peu d'attestations dans les inscriptions bilingues, mais rappelons qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un des éléments de base de la formule onomastique. Il se rencontre par contre très fréquemment dans les parties latines, ce qui prouve une fois de plus la volonté d'obtenir une formule typique du « *civis Romanus* », formule dans laquelle la filiation est un élément obligatoire. Il existe cependant quelques inscriptions où même la partie latine ne comporte pas l'indication de la filiation par rapport au père. Ces cas s'expliquent par une forte persistance et influence de la tradition onomastique étrusque.

LE MÉTRONYME

Cet élément est typiquement étrusque et apparaît d'ailleurs dans presque toutes les parties étrusques des bilingues, sous la forme du nom de la mère au génitif. Ce phénomène prouve donc l'importance de la femme dans la société étrusque et son statut différent de celui de la femme romaine.

Dans la partie latine de nos inscriptions, le métronyme est fréquemment attesté, ce qui dénote une nouvelle fois une nette influence de l'onomastique étrusque sur les formules latines. L'indication de la filiation par rapport à la mère est par contre exprimée par un procédé propre à la langue latine, à savoir par le nom de la mère à l'ablatif, suivi du mot (G)NATVS, signifiant « né de ». Il s'agit d'un exemple caractéristique du phénomène d'adoption et de latinisation, par les Romains, d'un élément étrusque.



Fig. 4 Inscription CIE 1671 (Benelli, op. cit., tav. VIIa).

⁶ Scribonius vient du mot latin «scribe-re», qui signifie «écrire», alors que *Zicu* désigne en étrusque l'action d'écrire ou ce qui est écrit.

DIFFÉRENTES CLASSES D'INSCRIPTIONS

LES HOMMES LIBRES

La grande majorité des inscriptions bilingues du corpus se rapporte à des hommes libres, dont la plupart se sont probablement vu accorder la citoyenneté romaine en 89 avant J.-C., lors de la promulgation de la *Lex Iulia* après la Guerre Sociale. C'est donc à cette occasion qu'ils ont dû adopter une seconde appellation et se «choisir» un nom qui convienne à un citoyen romain. Parmi les formules latines ainsi obtenues, il est permis de constater différents degrés d'influence et de persistance de la tradition onomastique étrusque. La présence du métronyme et l'absence de filiation dans la partie latine de plusieurs inscriptions dénotent par exemple une forte résistance de l'onomastique étrusque, alors que dans d'autres cas le formulaire latin ne présente aucune trace d'influence étrusque.

LES FEMMES

Dans les deux inscriptions de femmes que compte le corpus (CIE 1060 et CIE 4190), chacune des deux parties suit les critères du système onomastique de sa langue respective. Dans la première inscription, le degré de romanisation est pourtant probablement plus élevé, puisqu'il manque le prénom dans la partie étrusque, alors qu'il est normalement toujours présent, contrairement à l'usage romain. Dans la seconde, le prénom est présent dans la partie étrusque, et a été transformé en *cognomen* dans la partie latine, selon une pratique attestée.

Le degré de romanisation de cette classe d'inscriptions est donc assez avancé, puisque les parties latines sont typiques de la formule romaine. Mais la présence de formules étrusques correctes atteste la survivance de l'ancienne onomastique.

LES AFFRANCHIS

L'affranchi était désigné de manière différente chez les Etrusques et chez les Romains. En Etrurie, un affranchi conservait son nom d'esclave, c'est-à-dire son nom personnel, et ne possédait pas de gentilice, car il ne bénéficiait pas du statut de citoyen. A Rome par contre, les affranchis possédaient un prénom, un gentilice et parfois un *cognomen*, puisqu'ils se voyaient accorder la citoyenneté.

Après la *Lex Iulia* qui, rappelons-le, octroya le statut de citoyen à tous les habitants de l'Italie, l'usage étrusque a dû évoluer et se rapprocher de l'usage romain, puisque les «*lautni*» (affranchis) étrusques sont devenus «*liberti*», et par conséquent citoyens romains.

Quant aux affranchis de notre corpus (CIE 1288 et CIE 3692), ils ont probablement tous deux obtenu leur liberté après la date fatidique de 89 avant J.-C., puisque les



Fig. 5 Urne de travertin, avec couvercle, décorée d'un gorgoneion et comportant l'inscription CIE 3692 (Benelli, op. cit., tav. IX).

parties étrusques comportent un prénom et un gentilice, comme le veut l'usage romain. Le gentilice pour sa part pouvait être obtenu de deux manières : soit en réutilisant l'ancien nom d'esclave (CIE 1288), soit en adoptant celui du patron (CIE 3692, fig. 5).

Relevons enfin un cas isolé, l'inscription CIE 808 (fig. 6) : il s'agit d'une femme affranchie. Nous nous trouvons ici devant le seul exemple d'usage étrusque de la désignation de l'affranchi, à savoir un nom simple (dans ce cas le prénom). La partie latine est une simple transcription latinisée de la formule étrusque, comportant même des éléments étrusques non modifiés. Le mot *lautnita* (affranchie) est à ce titre significatif, puisqu'il n'a même pas été traduit en latin.

Fig. 6 Tuile sépulcrale comportant l'inscription CIE 808 (Benelli, op.cit., tav. Xa).



ROMANISATION DE L'ETRURIE

DISPARITION PROGRESSIVE DE LA TRADITION ÉPIGRAPHIQUE ÉTRUSQUE

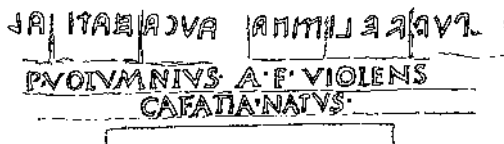
Les premières phases de romanisation sont caractérisées par une disparition lente et progressive de la tradition épigraphique étrusque : le premier élément à disparaître est l'écriture, suivi ensuite de la langue puis, beaucoup plus tard seulement, de l'onomastique⁷. Le premier moment de cette romanisation est représenté concrètement par les inscriptions digraphes, composées d'un

texte étrusque et du même texte en alphabet latin. On constate ensuite, dans un deuxième groupe d'inscriptions, une évolution de la partie latine, avec une perte de la langue étrusque, mais encore une forte influence quant à la formule onomastique. Le troisième et dernier moment de la romanisation se manifeste enfin par l'affirmation définitive de l'onomastique romaine dans la partie latine, et parfois même dans la partie étrusque.

⁷ En effet de nombreuses inscriptions, dont celles qui nous concernent plus particulièrement, prouvent la résistance de la langue et de l'onomastique étrusques jusqu'au I^{er} siècle avant J.-C.

⁸ Afin de faciliter le travail administratif du recensement des citoyens.

EXEMPLE D'ANALYSE DÉTAILLÉE D'UNE INSCRIPTION (CIE 3763)



TRANSCRIPTION

pup(lie) velimna au(les) cahatial /
P(VBLIVS) VOLVMNIVS A(VLI) F(ILIVS) VIOLENS /
CAFATIA NATVS

PARTIE ÉTRUSQUE

<i>puplie</i>	prénom du défunt au nominatif (emprunt au latin PVBLIVS)
<i>velimna</i>	gentilice du défunt au nominatif
<i>aules</i>	filiation par rapport au père = prénom du père au génitif (génitif des mots en -e = -es)
<i>cahatial</i>	métronyme = gentilice de la mère au génitif (génitif des mots en -i = -ial)

PARTIE LATINE

PVBLIVS	prénom du défunt (correspondant latin du prénom étrusque)
VOLVMNIVS	gentilice du défunt (correspondant latin du nom étrusque, gentilice attesté à Rome dès le V ^{ème} siècle avant J.-C.)
AVLI FILIVS	filiation par rapport au père (correspondant latin du prénom étrusque)
VIOLENS	cognomen du défunt
CAFATIA NATVS	métronyme = gentilice de la mère à l'ablatif, suivi de (G)NATVS (transposition phonologique du nom étrusque en latin)

TRADUCTION

Puplie Velimna, fils d'Aule et de Cahati
Publius Volumnius Violens, fils d'Aulus et de Cafatia

LATINISATION DE L'ETRURIE

On considère généralement que la latinisation de l'Etrurie a débuté après la Guerre Sociale (même si des échanges entre les deux langues sont attestés plus tôt déjà), pour s'achever au début de l'époque impériale seulement. Ce processus est à mettre en parallèle avec celui de la romanisation progressive de l'Etrurie tout entière. L'accord de la citoyenneté romaine en 89 avant J.-C. n'est donc pas synonyme d'adoption immédiate de la langue latine. La citoyenneté a certes accéléré le processus, mais ne signifie en aucun cas un changement soudain de la langue. Le seul changement plus ou moins brutal enregistré est le changement de nom, nécessaire pour remplir les conditions exigées par le censur⁸.

PERSISTANCE DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE ÉTRUSQUES

Les inscriptions bilingues nous donnent certes des informations sur la persistance de l'écriture étrusque, mais peu de renseignements sur la survivance de la langue, puisqu'elles ne comportent pratiquement que des noms propres. La pauvreté du lexique pourrait-elle indiquer un degré d'abandon de la langue déjà passablement élevé ? Pas nécessairement. Elle est due au caractère de la tradition funéraire étrusque, toujours brève dans les épitaphes.

Du point de vue grammatical, les inscriptions attestent une connaissance encore vive de la langue. Quelques erreurs laissent pourtant penser que celle-ci n'était, au I^{er} siècle avant J.-C., plus aussi bien maîtrisée que durant les siècles précédents, mais elles ne peuvent en aucun cas

être considérées comme un signe d'abandon, puisqu'elles sont rares et peu importantes.

Pour ce qui est de la survivance de la culture, l'onomas-tique constitue notre plus grande source de renseignements. En effet, quand une culture décline, son onomas-tique évolue puis disparaît. Or l'onomas-tique étrusque, malgré une forte influence de Rome, s'est maintenue longtemps, les bilingues présentées le prouvent. Ces dernières nous fournissent également des indices permettant d'affirmer que la culture étrusque, ou du moins certains éléments, ont survécu à la domination romaine.

La survivance du métronyme et son adoption dans la partie latine de plusieurs inscriptions constituent par exemple un indice évident de la résistance culturelle étrusque. Malgré la puissance de Rome et de sa société patriarcale, certains «ex -Etrusques» ressentait toujours le besoin de se rattacher à leur mère, et mettaient par conséquent en évidence l'importance du rôle joué par la femme dans cette société.

De même, tous les gentilices contenus dans les parties étrusques des inscriptions, même les plus récentes, sont de caractère purement étrusque. Et lorsque les habitants d'Etrurie se sont vus contraints de choisir un gentilice romain, au I^{er} siècle avant J.-C., ils ont fait en sorte de rester fidèles à leur origine, soit en latinisant simplement leur gentilice, soit en optant pour un gentilice latin qui ait une quelconque ressemblance avec leur gentilice étrusque.

Au travers de leurs noms, on constate donc que les Etrusques, même une fois devenus citoyens romains, ont tenu à rester le plus possible fidèles à leurs origines et à leur culture.

Les 32 inscriptions bilingues prouvent donc que la langue étrusque, bien qu'elle fût à son crépuscule, était toujours connue à la fin de la République. De plus, au-delà des simples informations linguistiques, ce corpus nous offre, à travers sa grande richesse onomastique, un très bon témoignage de la persistance de quelques phénomènes caractéristiques de cette culture vouée à la disparition.

POURQUOI DES INSCRIPTIONS BILINGUES ?

Comme nous l'avons vu en introduction, il est légitime de se demander pourquoi quelques personnes, apparemment une minorité de la population, ont ressenti le besoin de «dédoubler» leur inscription funéraire.

Puisque ces inscriptions bilingues constituent les derniers témoignages de l'épigraphie étrusque, on peut penser qu'à une époque où la plupart des Etrusques faisaient graver une épitaphe en latin uniquement⁹, les inscriptions bilingues ont été conçues dans une optique rétrospective de valorisation d'un patrimoine culturel qui disparaissait peu à peu, mais peut-être également dans une volonté d'exprimer sa double culture.

⁹ Inscriptions dans lesquelles une influence étrusque est d'ailleurs encore souvent perceptible.

ETRUSQUE OU ROMAIN ? LES DEUX !

Au I^{er} siècle avant J.-C., il existe donc la situation paradoxale qu'un citoyen romain du nord de l'Etrurie peut avoir deux noms complètement différents et utiliser l'un ou l'autre selon qu'il veuille insister sur son statut de citoyen romain ou sur son origine étrusque. Dans leur épitaphe, certains n'ont pas voulu choisir, ou ont au contraire tenu à marquer cette double identité !

Laissons le mot de la fin à M. Hadas-Lebel : « Ces 32 inscriptions bilingues représentent donc un témoignage évident de la situation linguistique et culturelle qui prévalait en Etrurie dans cette époque de transition. Après deux siècles de domination romaine, et surtout après la *Lex Iulia* qui fit des Etrusques des citoyens romains, un certain bilinguisme avait pris corps en Etrurie. Plus qu'un bilinguisme, il s'agit en fait d'un biculturalisme, comme nous le prouvent les bilingues. Ces 32 inscriptions, dans lesquelles des traditions étrusques et des coutumes

romaines apparaissent côte à côte et parfois se mélangent, symbolisent parfaitement le syncrétisme culturel désormais obtenu à la fin de la République. »

«Les bilingues offrent ainsi un excellent témoignage de la résistance linguistique et culturelle des Etrusques. La langue semble encore assez bien connue, et de nombreuses manifestations culturelles y sont encore attestées (métronyme, prénom féminin, conservation des noms propres traditionnels) : tout ceci semble prouver que la culture étrusque, ou du moins une partie de celle-ci, résistait encore. Il ne faut cependant pas se faire d'illusions. Il s'agit seulement d'une résistance, d'une survivance. Ces bilingues sont aussi riches d'éléments qui prouvent que la romanisation était déjà bien avancée. Bien qu'ils soient étrusques, les défunts étaient déjà très romanisés, voire déjà romains !»¹⁰

¹⁰ Hadas-Lebel, op. cit., pp. 309-310.

CORPUS DES INSCRIPTIONS BILINGUES

RÉFÉRENCE	TEXTE	QUELQUES TRADUCTIONS
CIE 272	C. LI]CINI C[. F. NIGRI] / <i>v. lecne v. hapirnal</i>	
CIE 378	C. CASSIVS C. F. / SATVRNINVS / <i>v. cazi c. clan</i>	
CIE 428	<i>velchefulnivelches / ciarthialisa /</i> Q. FOLNIIVS A. F. POM. / FVSCVS	Velche Fulni, fils de Velche et de Ciarthi Quintus Folnius Fuscus, fils d'Aulus, de la tribu Pomptina
CIE 739	<i>l : cae : caulias /</i> LART CAE CAVLIAS	
CIE 808	<i>larthi lautnita / presnts /</i> <i>larthi lauTNITA</i> PRAESENTES	Larthi, affranchie de Praesens Larthi, affranchie de Praesens
CIE 829	TITIVS A. F. SCAEVA / <i>a. titi vaninal</i>	
CIE 890	<i>arth canzna / varnalisla /</i> C. CAESIVS C. F. VARIA / NAT.	Arnth Canzna, fils de Varnei Gaius Caesius, fils de Gaius et de Varia
CIE 1048	<i>cuinte sinu arntnal /</i> Q. SENTIVS L. F. ARRIA NATVS	Cuinte Sinu, fils d'Artni Quintus Sentius, fils de Lucius et d'Arria
CIE 1060	<i>senti vilina / l</i> SENTIA SEX . F.	Senti, fille de Viline Sentia, fille de Sextus
CIE 1288	<i>l. eucle phisis lautni /</i> L. PHISIVS L. L. EVCL[ES]	Larth Eucle, affranchi de Phisi Lucius Phisius Eucles, affranchi de Lucius
CIE 1290	<i>aufapilarthial /</i> A. FABI IVCNVS	
CIE 1416	Q. SCRIBONIVS C. F. / <i>vl zicu</i>	
CIE 1437	C. VENSIVS C. F. CANVS / <i>vel : venezile : alfnalisle</i>	
CIE 1468	C. ARRIVS C. F. / Q./ <i>ath arntni umranal</i>	Gaius Arrius, fils de Gaius, questeur Arnth Arntni, fils de Umranei
CIE 1469	C. ARRI ARN. ARRIA NAT. / <i>Arn. Arntni Arri / Arntnal</i>	
CIE 1487	C. HER.CLIT. HA. / <i>cae / fereclite</i>	
CIE 1671	<i>vl alfni nuvi / cainal /</i> C. ALFIVS A. F. / CAINNIA NATVS	Vel Alfni Nuvi, fils de Cainei ou Vel Alfni, fils de Nuvi et de Cainei Gaius Alfius, fils de Aulus et de Cainnia
CIE 1729	C. ANNIVS L. F. COELIA GNAT. <i>veI Anne cupsnAl</i>	Gaius Annius, fils de Lucius et de Coelia Vel Anne, fils de Cupsnei
CIE 2106	<i>ath velcsna luchrias</i> C. VEDI	
CIE 2647	<i>l. purni l.f. /</i> L. PVRNI L. F.	
CIE 2965	<i>a : trepi : thanasa /</i> AR. TREBI HISTRO	Arnth Trepri, fils de Thana Aruns Trebi Histro ou acteur
CIE 3023	<i>ath unata varnal.ra /</i> M'. OTACILIVS RVFVS VARIA NATVS	
CIE 3500	<i>aule raficutunial /</i> A. RV.	
CIE 3692	L. SCARPIVS SCARPIAE L. POPA / <i>larnth scarpe lautni</i>	Lucius Scarpus Popa (?), affranchi de Scarpia Larth Scarpe, affranchi
CIE 3763	<i>pup : velimna au. cahatial /</i> P. VOLVMNIVS A. F. VIOLENS / CAFATIA NATVS	Pulie Velimna, fils d'Aule et de Cahati Publius Volumnius Violens, fils d'Aulus et de Cafatia
CIE 4190	<i>ar : mesi /</i> MESIA ARVN. L. F. TETIA GNATA	Arnthia Mesi Mesia Aruntia (?), fille de Lucius et de Tetia

CIE 10152	VEL MAX. / vel pepn.	
CIE 10900	lapie LAPI	
TLE 462	C. TREBONI. Q. F. / GELLIA NATVS / cae / trepu	
TLE 697	[L. CA]FATIVS L. F. STE. HARVSPE[X] FVLGVRIATOR / [c]afâtes lr. lr. netsvis trutnvt frontac	
TLE 930	CN. LABERIVS A. F. / POM. / a. haprni a. / achratinalisa	Gnaeus Laberius, fils d'Aulus, de la tribu Pomptina Arnth ou Aule Haprni, fils d'Arnth ou Aule et d'Achratinei
Et. Cl. 1.751 752	larza / capru / catlial L. CAPRO / CATLIAL	

RECUEILS D'INSCRIPTIONS ET DICTIONNAIRES

Benelli E.

Le iscrizioni bilingui etrusco-latine, Bibliotheca di Studi Etruschi 27, Firenze, 1994

Corpus Inscriptionum Etruscarum

Vol. I, ed. C. Pauli, Lipsiae, 1893-1902

Cristofani M.

Introduzione allo studio dell'etrusco, nouvelle édition entièrement mise à jour, Firenze, 1991

D'Aversa A.

Dizionario della lingua etrusca, Brescia, 1994

Pallottino M.

Testimonia Linguae Etruscae, 2ème édition revue et corrigée, Firenze, 1968

ARTICLES

Hadas-Lebel J.

«La sopravvivenza della lingua e della cultura etrusca nelle iscrizioni bilingui etrusco-latine», in *Die Integration der Etrusker und das Weiterwirken etruskischen Kulturgutes im republikanischen und kaiserzeitlichen Rom*, herausgegeben von L. Aigner-Foresti, Wien, 1998, pp.299-313

Rix H.

«Die Personennamen auf den etruskischen-lateinischen Bilinguen», in *Beiträge zur Namenforschung VII*, 1956, pp.147-172